

Communiqué de presse relatif à la séance d'information du 21 mai 2015

Les investisseurs sont prêts pour des placements dans des infrastructures réalisées dans le cadre de partenariats public-privé mais les projets font défaut

Berne, le 21 mai 2015 Les investisseurs institutionnels seraient prêts à effectuer des placements dans des infrastructures réalisées dans le cadre de partenariats public-privé (PPP). À ce jour, les projets adéquats font toutefois défaut en Suisse. Dans le cadre d'une séance d'information organisée aujourd'hui à Berne, l'Association PPP Suisse a par conséquent appelé les administrations à toujours examiner la possibilité d'un PPP lors d'investissements importants. Elle a également invité ces mêmes administrations ainsi que les investisseurs à aller à la rencontre de l'autre, à s'intéresser davantage aux PPP et à rechercher ensemble des solutions judicieuses.

Selon Niklaus Scheerer, directeur Corporate et Institutional Banking au sein d'UBS et vice-président de l'Association PPP Suisse, il est logique que les coopérations entre les secteurs public et privé pour mener à bien des projets d'infrastructure se développent aussi dans notre pays. La Suisse devra en effet réaliser dans les prochaines années un certain nombre d'investissements à hauteur de plusieurs milliards de francs dans les secteurs de la formation, de l'approvisionnement en énergie, des loisirs, de la santé et des transports. Plus de 20 milliards de francs devront ainsi être dépensés au cours des années à venir rien que pour rénover les hôpitaux. Recourir dans ce cadre à un PPP serait possible à la satisfaction de tous, comme l'a montré le Centre administratif cantonal «Neumatt» à Berthoud – un projet auquel UBS a contribué de façon déterminante.

Pour Peter Giger, vice-directeur et chef de la division Assurances au sein de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), les assureurs ont déjà la possibilité d'investir directement ou indirectement dans des infrastructures en Suisse. Mais d'après la FINMA, les projets adéquats font malheureusement défaut car les pouvoirs publics peuvent en règle générale assurer directement le financement à de meilleures conditions. Lorsqu'il s'agit d'évaluer les risques d'un investissement, la valorisation et la durée de l'engagement figurent parmi les principaux facteurs. Peter Giger est ainsi d'avis que l'allongement de la durée s'accompagne également d'un risque plus élevé de bouleversements fondamentaux. Ce spécialiste a montré que le législateur a imposé des restrictions générales en matière de possibilités d'investissement, et ce afin de protéger les assurés. Les avoirs des assurés devraient par exemple être affectés et utilisés en faveur de ces derniers. La FINMA estime par conséquent qu'il faudrait que les intérêts des assurés soient au centre des préoccupations au moment d'évaluer les options de placement.

Comme l'a montré Christoph Manser, responsable des investissements dans les infrastructures au sein de Swiss Life Asset Managers, les infrastructures représentent une classe de placements attractive en raison des revenus stables sur une longue durée ainsi que de leur profil de risques relativement faible. Les partenariats public-privé offriraient des conditions intéressantes aux investisseurs institutionnels pour prendre part aux projets des pouvoirs publics. Ce groupe d'assurance également actif à l'échelon européen estime que leur mise

en œuvre est primordiale. Pour ce dernier, il est important que les investisseurs disposent dans leurs propres rangs des ressources propres correspondantes et des connaissances spécialisées afin de mener à bien de telles investissements.

Selon Kaspar Hohler, journaliste spécialisé et rédacteur en chef des revues «Prévoyance Professionnelle Suisse» et «Assurance Sociale Suisse», les caisses de pension souhaiteraient investir davantage dans des infrastructures locales. Mais ce spécialiste considère aussi que les projets et possibilités d'investissement adéquats font malheureusement défaut. Les dispositions réglementaires ainsi que le manque de connaissances spécialisées pour mettre en œuvre des PPP représentent par ailleurs un frein à de tels investissements.

Pour le conseiller aux États Hans Stöckli, vice-président de la Commission de gestion des Chambres fédérales et membre de la Commission de la sécurité sociale, la Confédération était jusqu'à présent en mesure de financer par elle-même des infrastructures à des conditions relativement avantageuses. doutant que cela soit encore possible à l'avenir, il est par conséquent d'avis que les infrastructures réalisées dans le cadre de partenariats représentent une alternative que l'État et les investisseurs institutionnels doivent prendre en compte. Il estime néanmoins que ces modèles doivent être transparents. De plus, ils ne devraient pas être utilisés pour contourner des freins à l'endettement ou d'autres prescriptions ni affecter la marge de manœuvre des futurs gouvernements.

D'après Lorenz Bösch, président de l'Association PPP Suisse, il est judicieux de toujours examiner la possibilité d'un PPP lors d'investissements importants. Les partenariats public-privé sont le seul modèle à intégrer systématiquement l'étude des coûts du cycle de vie et à créer des incitations financières pour leur optimisation. Il a invité les administrations ainsi que les investisseurs à aller à la rencontre de l'autre partenaire, à s'intéresser davantage aux PPP et à rechercher ensemble des solutions judicieuses. Les PPP permettent d'aborder la répartition des risques de manière méthodique et précise.

Afin de combler les lacunes qui existent encore souvent en matière de partenariats public-privé, l'Association PPP Suisse organise, à Paudex et à Zurich, des présentations spécialement destinées aux administrations.

Pour de plus amples informations:

Lorenz Bösch, président de l'Association PPP Suisse

tél. 079 426 54 19

Heinz Gut, directeur de l'Association PPP Suisse

tél. 079 400 57 09